



Compte rendu du Groupe Échanges

30 mai 2007

Avenir des Parcs et statut des OPA

Pour l'administration Mrs Toullec SG, Malfilatre DGPA, Hucher DGR.

Pour la CFDT Gérard Viscontini UFE, Rémy Hutinet Sèdre, Jean Bellec et Pascal Blandel Syrbem.

CGT et FO.

A l'ordre du jour : *l'avancement des DOS et le chantier Statutaire OPA .*

Sur l'avancement des documents d'orientation stratégique

Après les déclarations préalables des OS sur le dossier de la séance, (*état des lieux et constat des 5 propositions statutaire mentionné au rapport Courtial*) M Toullec ouvre le débat sur l'avancement des DOS dans les départements le résultat de l'enquête d'avancement nous a été communiqué, à ce stade au 15 mai les premiers enseignements : Tous les départements ont engagés la démarche d'élaboration à quelques exceptions près (ex : Les Côtes d'Armor) 95% des CG ont répondu, selon le SG les besoins des DIR seraient déjà compatibles, avec le projet du Conseil Général (c'est la version DGPA) Notre constat sur le terrain est bien loin de ces affirmations.

En première approche il semblerait que 60% des CG accepterait le transfert global du parc 30% adopterait la piste d'un transfert partiel.

9 départements refuseraient le transfert 4 sont sur une position très dure (la Manche, le Maine et Loire, la Charente, et l'Indre et Loire) 5 autres pourraient revenir sur leurs décisions (Donjon de ST MARTIN est en négociation avec ces CG.

La stratégie exposée par la DGR reste de convaincre le plus grand nombre de départements du maintien du parc. Il est cependant affirmé que si la loi de transfert est votée, elle s'appliquera à tous les personnels des parcs et des services des phares et balises transférés. Une mesure législative « balai » viendra obliger les récalcitrants.

Dans le même temps , la DGR affirme que pour les DIR, la mutualisation c'est fini, chacun gèrera son parc.. Les DIR pourront satisfaire leurs besoins minimum par des recrutements (petits effectifs). Pour le reste de leur activité, elles feront des appels d'offres auxquels les parcs pourront concourir. Nous avons réagi en évoquant les Missions d'Intérêt Economique Général et la possibilité pour le département d'intervenir pour le compte de l'Etat par convention.

Pour la DGR, la période transitoire évoqué dans le rapport Courtial doit être la plus courte possible. Son souhait est de récupérer des OPA pour les DIR, mais si le transfert du parc est global, tous les OPA seront transférés. Nous avons réagi : dans la version écrite des projets industriels des DIR, le contraire est mentionné ex : (DIRO 70 OPA maximum les personnels de l'exploitation principalement visés) le rapport Courtial préconise un transfert global des Parcs mais pas celui des Hommes, les OPA n'auraient pas le droit d'option , comme les agents d'exploitation dans les conseils généraux !

Sur le chantier statutaire

L'administration indique que l'Équipement a eu pour commande d'étudier et de comparer les cinq propositions du rapport Courtial et de ne pas se limiter à l'élaboration d'un statut jumeau ou commun. Elle a donc élaboré un document comparatif qu'elle soumet à l'avis des organisations syndicales.

Pour la CFDT, les quatre premières solutions sont à écarter :

- Les deux premières consistent à appliquer aux OPA transférés au CG les règles prévues pour les non titulaires (transfert avec les dispositions du contrat) car cela revient à mettre en extinction le statut et à faire du recrutement sur statut de contractuel précaire de trois ans ;
- La 3^{ème} solution serait d'intégrer les OPA dans un cadre d'emploi de la fonction publique territoriale : cela reviendrait à renoncer au statut et aux métiers particuliers exercés par les OPA ;
- La 4^{ème} solution serait une formule de mise à disposition ou de détachement : cette formule permettrait le maintien du lien avec l'État employeur, mais on voit mal comment les CG pourraient admettre de ne pas être les employeurs des OPA dans les parcs et, d'autre part comment cette solution pourrait être pérenne.

En ce qui concerne la solution du statut commun ou jumeau, l'administration en propose le principe, mais pas le contenu !!!

Elle nous informe qu'une rencontre entre le Ministère et la Direction Générale des Collectivités Locales a eu lieu et qu'une autre est prévue avec la Direction Générale de la Fonction Publique : l'idée du statut jumeau est approchée avec pour idée d'obtenir un statut COMMUN, idée et proposition dès le départ de la CFDT. La mission va être plus délicate avec le Budget..

L'administration demande ensuite aux organisations syndicales de lui apporter leurs idées et leurs propositions !

Pour la CFDT, l'enjeu est si important que ses représentants demandent expressément une nouvelle réunion : la date de la journée du 3 juillet est retenue pour l'examen des DOS et un travail sur le statut..

En ce qui concerne les effectifs, la DGR a demandé aux DIR leurs propositions de recrutement pour le 7 juin. : 130 OPA vont être recrutés en 2007 contre 250 départs à la retraite.

Nous avons demandé de nouvelles instructions aux chefs de services pour un déplafonnement du quota des 35% , mais pour l'administration rien ne sera écrit.

Gestion des OPA transférés dans les DIR

L'administration souhaitait que les OPA rattachés aux DIR soient gérés par la CCOPA rattachée à la DDE siège de la DIR, à l'exception de la région Ile de France où elle proposait un rattachement à la CCOPA de la DREIF

Les organisations syndicales s'y sont opposés car la représentation des OPA issue des dernières élections de 2006 aurait été remise en cause. Chaque OPA affecté en DIR restera donc géré par la CCOPA de la DDE d'origine.

Pour la CFDT, cette procédure doit d'accompagner d'une consultation des organisations syndicales de la DIR.